

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Compte rendu N° 26

Séance du 03 avril 2025 à 19 Heures

L'an deux mille vingt-cinq, le trois du mois d'avril, à dix-neuf heures, les Membres du Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie de Montaigut-en-Combraille, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc SAUTERAU, Maire, Président du C.C.A.S.

Date de convocation : 27 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 8

Présents : Mesdames et Messieurs

Jean-Marc SAUTERAU, René POUILLE, Claudette CHAMPOMMIER, Jean-Jacques BEAUMONT, Martine CONSTANT, Emilie BOUSCAVERT, Éliane VIALON, Christelle CHAMPOMMIER.

Absents Excusés : néant.

Procurations : néant

Secrétaire de séance : Monsieur René POUILLE

Le compte rendu numéro 25 est approuvé par 8 voix.

ORDRE DU JOUR

1/ Vote du Compte Financier Unique 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n° 43-2023 du comité syndical en date du 5 juillet 2023 portant sur l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2024

Vu le Compte Financier Unique 2024 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultats synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Après désignation à l'unanimité de René POUILLE en qualité de Président(e), le Compte Financier Unique 2024 est voté par 7 voix pour.

- Recettes 2024	34 471.31 €
- Dépenses 2024	18 661.13 €
- Excédent 2024	15 810.18 €
- Déficit antérieur	3 981.31 €
- Excédent global 2024	11 828.87 €

Délibération

2 / Affectation des résultats de l'exercice 2024.

Les membres du C.C.A.S après avoir voté le Compte Administratif de l'exercice 2024 :

Statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement

Considérant les éléments suivants :

- Recettes 2024	34 471.31 €
- Dépenses 2024	18 661.13 €
- Excédent 2024	15 810.18 €
- Déficit antérieur	3 981.31 €
- Excédent global 2024	11 828.87 €

Décide d'affecter le résultat cumulé comme suit par 8 voix pour.

Report excédentaire de 11 828.87 € au Compte 002 (FR) du Budget 2025.

Délibération

3 / Vote du Budget 2025

Le Budget 2025 du C.C.A.S. est voté par 8 voix pour.

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de **27 350.00 €**

Délibération

4 / Voyage à Paris.

Une date a été programmée pour 2025 :

*Jeudi 24 avril.

La visite de l'Assemblée Nationale est envisagée le matin et le Senat l'après-midi.

Les membres du CCAS approuvent par 8 voix pour la prise en charge du repas de midi qui est établie sur la base de 19 € hors boissons /

Restaurant Le Molière

12 rue de Buci

75006 PARIS

Délibération

QUESTIONS DIVERSES

* Pays de Saint-Eloy : comité des partenaires de la mobilité.

*Préfecture : expulsion locative.

*Secours populaire : chaine solidaire des Puys.

*Secours catholique : monde juste et fraternel.

*Udaf : recherche d'hébergement.

*Conseil Départemental 63 : aide sociale.